



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Subventions aux Syndicats

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au titre de l'année 1997 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Syndicats.

Subvention de fonctionnement - Imputation budgétaire 922.26.65748 # 02737

La répartition de cette subvention est effectuée selon les résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections de Niort des Prud'hommes, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des PTT, de l'Hôpital de Niort et aux élections départementales professionnelles de l'Education Nationale :

* pour 25 % à titre de charge répartie en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, la FEN et FSU)

* pour 75 % restants au prorata des résultats électoraux obtenus par chaque organisation syndicale.

- CGT Niort Département Deux Sèvres	16.836 F
- Union Départementale CFDT	14.447 F
- Union Départementale FO	14.137 F
- Union Syndicale CFTC Deux-Sèvres	5.466 F
- Union Départemental CGC	2.446 F
- FEN Section Deux-Sèvres	2.755 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire)	2.913 F

Subvention aux frais de gestion - Imputation budgétaire 922.26.65748 # 02739

Sur 1697 m² théoriques disponibles, 25% d'entre eux sont répartis en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, la FEN et FSU). Les 75% restants sont ventilés au prorata des résultats électoraux et sur la base de est 56,25 F le m².

- CGT Niort Département Deux Sèvres	27.392 F
- Union Départementale CFDT	22.953 F
- Union Départementale FO	22.810 F
- Union Syndicale CFTC Deux-Sèvres	8.992 F
- Union Départemental CGC	3.959 F
- FEN Section Deux-Sèvres	4.532 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire)	4.818 F
- Comité de Gestion	32.794 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser lesdites subventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC